



## Congé maternité en étant au chômage

Par **sagesse14**, le **29/05/2009** à **16:14**

Bonjour,

Je suis actuellement enceinte de 2 mois. (date présumé de grossesse 12 avril 2009)  
Au chômage depuis mars 2008, je perçois l'ARE jusqu'à mars 2010. (618€/mois)  
Auparavant j'ai travaillé de mars 2006 à mars 2008 avec un contrat de 26h. (salaire 783,69€).

J'ai contacté ma sécu qui est la MGEN puisque j'étais à l'éducation nationale.

D'après ce que je lis, je n'aurais pas droit au congé maternité.

Voici ce qu'ils m'ont répondu :

D'autre part pour bénéficier des indemnités journalières durant le congé maternité, vous devez être immatriculée en tant qu'assurée sociale depuis au moins 10 mois, à la date prévue de votre accouchement;

Et [s]avoir effectué au moins 200 heures de travail au cours des trois mois précédant [s]l'arrêt de travail, [s]la date du début de la grossesse [s]ou du début du congé prénatal;

Ou avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1 015 fois la valeur du SMIC horaire (soit au moins 8 394,09 euros ) [s]au cours des six mois civils précédant la date du début de la grossesse [s]ou du début du congé prénatal.

Ai-je bien compris ?

Si tel est le cas, je ne percevrais aucune prestation et je serais obligé de me déclarer en congé maternité auprès de pôle emploi ?

Car si je le fais en plus je perdrais mes droits assédics, et repartirais à zéro au niveau de mes mois de chômage, ce qui serait dommage, car étant donné que cela fessait + 1 an, j'avais droit à avoir accès à certaines offres d'emploi. (déjà que cela ne court pas les rues).

Si une personne peut me répondre, cela me rassurerait.  
Merci beaucoup.